

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Maroun, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° V du 13 juin 2024

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la constitution d'un comité d'audit du Département pour contribuer à la concrétisation des projets et à la prestation de services publics de haute qualité, tout en veillant à une utilisation conforme et efficiente des ressources financières ;

- APPROUVE le règlement intérieur du comité d'audit du Département, dont le projet est ci-annexé ;

- FIXE la composition du comité d'audit comme suit :

- président : le président du Conseil départemental représenté par le directeur général des services,
- vice-président : une personnalité extérieure ayant une expérience significative en matière d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques,
- membres permanents : quatre personnalités qualifiées extérieures bénévoles ayant une responsabilité ou une expérience significative en matière d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques,



- invités : directeurs, experts dont la présence peut être requise sur un des dossiers mis à l'ordre du jour.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.